



## EPREUVE DE GEOGRAPHIE

**INTITULE DE LA COMPETENCE VISEE :** cette évaluation permet d'implanter chez l'apprenant les ressources afin qu'il puisse maîtriser son environnement et assurer une gestion durables des ressources.

**I- PARTIE A : LA VERIFICATION DES RESSOURCES (9pts)**

**A 1- La vérification des savoirs (5pts)**

**1- Définir :**

L'hydrographie :----- 0.5pt

Braconnage :----- 0.5pt

Oasis :----- 0.5pt

Climat :----- 0.5pt

**2- Questions de cours**

a- Cite deux grands groupes humain en Afrique. ----- 1pt

b- Donne deux facteurs de climat en Afrique ----- 1pt

c- Enumère deux formations végétale en Afrique :----- 1pt

**A 2- vérification des savoir-faire (4pts) :**

**Carte d'Afrique**

Soit le fond de la carte d'Afrique suivante :



- 1- Représente sur la carte les deux tropiques et nomme-les 2 pts
- 2- A l'aide des figurines représente la zone chaude et la zone froide 2 pts

**PARTIE B : LA VERIFICATION DE L'AGIR COMPETENT (09 pts)**

**Situation-problème :** En regardant le journal télévisé, le Ministère de la flore et de la faune annonce l'information selon laquelle la faune camerounaise est en pleine disparition. Ce ministère communique son numéro de téléphone pour des éventuelles propositions de solutions.

**Document 1 : Protection de la flore et de la faune.**

L'assemblée nationale a délibéré et adopté ; le Président de la république promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1 :** la présente loi et les textes pris pour son application fixent le régime des forêts, de la faune et de la pêche, en vue d'atteindre les objectifs généraux de la politique forestière, de la faune et de la pêche, dans le cadre d'une gestion intégrée assurant de façon soutenue et durable, la conservation et l'utilisation, des dites ressources et des différents écosystèmes

**Article 2 :** sont, au sens de la présente loi, considérés comme forêts, les terrains comportant une couverture végétale dans laquelle, prédominent les arbres, arbustes et les autres espèces susceptibles de fournir des produits autres qu'agricoles.

**Article 11 :** la protection des patrimoines forestiers fauniques et halieutiques est assurée par l'Etat

**Article 14 :** il est interdit de provoquer, sans autorisation préalable un feu susceptible de causer des dommages à la végétation du domaine forestier national

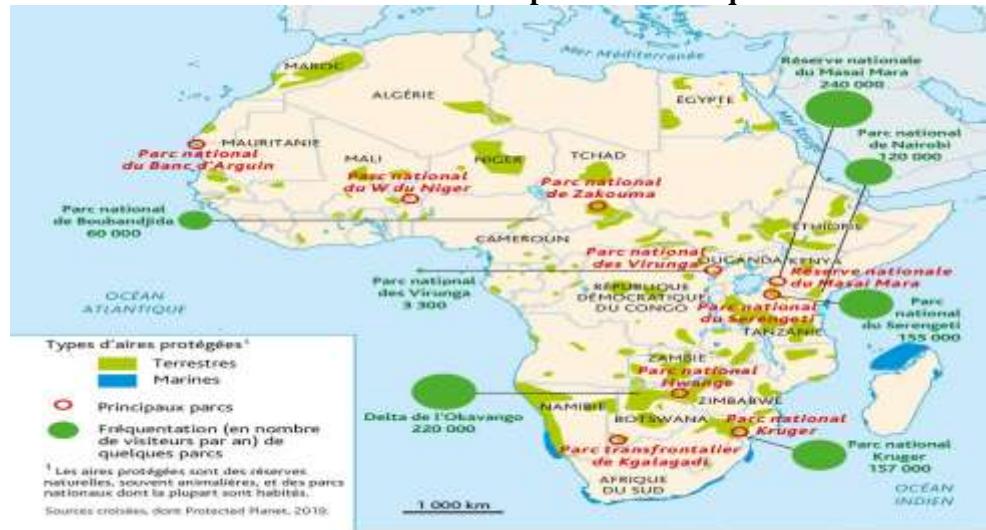
**Source :** Extrait loi N° 94/ 01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche

**Documents 2 :** Les éléphants et les grands singes subissent l'assaut des braconniers.



**Source :** <https://pfbc-cbfp.org/actualites/items/cameroon-tribune-fr> Consulté le 14 novembre 2018 à 07h

**Document 3 : carte des parcs en Afrique**



**Source :** <https://fr.Wikipédia.org/Wiki/parcafricains> Consulté le 15 novembre 2022 à 7h 32.

**Consignes: Effectue les tâches suivantes**

- 1- Présente le problème posé dans la situation ci –dessus-----

----- (3pts)

- 2- A partir des documents proposés, identifie deux principaux animaux touchés par l'acte des braconniers dans le septentrion Camerounais.-----

----- (3pts).

- 3- Propose au ministère de la flore et de la faune deux solutions pour protéger les espèces animales au Cameroun-----

----- (3 pts)

**Présentation 2 Pts (propreté, lisibilité, le niveau de langue et l'écriture)**